

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille quinze, le treize mars à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jacques Charron.

Etaient présents : M. Charron, M. Somon, Mme Lemarchand, M. Leclère, Mme Leroy, Mme Danger, M. Leprince, Mme Lefebvre, M. Lecoq, Mme Agnès, M. Emerald, Mme Bocca, M. Lenormand, Mme Théroude, M. Quartier.

Etait absent excusé : M. Leclère

Secrétaire de séance : M. Lenormand

Date de convocation : 3 mars 2015

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 2015/05 reçue en Préfecture le 30 mars 2015

Le Conseil Municipal Vote les subventions suivantes aux différentes associations :

- M. SOMON Sylvain, adjoint et Président de l'association du Foyer Rural
- M. LECOQ Dominique, Conseiller Municipal et Président de l'association USV (foot)

n'ont pas participé aux votes concernant les associations dans lesquelles ils sont cités ci-dessus.

SUBVENTIONS COMMUNALES	2015
SL20 (Raids équestres)	150.00
Foyer Rural	1 000.00
génération mouvement des aînés ruraux	1 000.00
Coueurs de fond	620.00
U.S.V (foot)	2 120.00
A.F.V. (Ass. Féminine Vattevillaise) + section loisirs créatifs	700.00
Clash Dance	300.00
A.C.P.G./C.A.T.M.	600.00
Société de chasse	470.00
Amicale des boulistes vattevillais	150.00
Overlord	200.00
Resto du cœur	100.00
Harmonie Municipale	1 123.00
Centre Formation Apprentis Interconsulaire Eure	25.00
Vélo club Routotois	100.00
Amicale des pompiers de la Mailleraye	38.00
J.S.P. (école jeunes sapeurs pompiers Caux-Vallée de Seine)	150.00
Association assistantes maternelles la Mailleraye	150.00
Souvenir Français	170.00
Association Saint Onuphre	25.00
Association Départementale famille française	100.00
Croix Rouge	350.00
DDEN (Education Nationale)	50.00
comité d'échange culturel de Caudebec en Caux	50.00
Ass. Parents d'élèves Caudebec en Caux	30.00
Association sportive du Collège Caudebec en Caux	100.00
TOTAL	9 871.00

Le Conseil Municipal inscrit les dépenses au Cpte 6574 du budget primitif 2015

Le Maire,
J. CHARRON

MODIFICATION PLU

Délibération n° 2015/06 reçue en Préfecture le 30 mars 2015

Le Maire informe ses collègues qu'il est nécessaire d'apporter une modification au PLU, pour les motifs suivants :

- Il est nécessaire d'ajouter un emplacement réservé pour effectuer un élargissement de voirie ;
- Il y a une erreur matérielle issue du schéma de gestion des eaux pluviales. Il s'agit d'une erreur de report cadastral d'une parcelle inondable ;

Après discussion, le Maire est autorisé à prendre la délibération suivante :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la modification de certaines dispositions du règlement écrit et du règlement graphique peut être effectuée par une procédure de modification simplifiée, selon l'article L. 123-13-3 du code de l'urbanisme. Cette procédure peut donc être mise en œuvre sur la commune de Vatteville-la-Rue afin de :

- Ajouter un emplacement réservé pour effectuer un élargissement de voirie ;
- Corriger une erreur matérielle issue du schéma de gestion des eaux pluviales. Il s'agit d'une erreur de report cadastral d'une parcelle inondable ;

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants,

Vu l'article L. 123-13-3 dudit Code de l'Urbanisme,

Considérant le souhait du conseil municipal de corriger quelques dispositions du règlement écrit et du règlement graphique du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Prescrire la modification simplifiée du PLU conformément à l'article L. 123-13-3 du code de l'urbanisme,
- Mener la procédure précisée par l'article L123-13-3 du code de l'urbanisme,
- Transmettre la notice de la modification simplifiée aux personnes publiques associées avant la période de mise à disposition du public,
- Fixer les modalités de concertation de la façon suivante :
 - o Diffusion de l'information aux habitants par publication d'un avis dans un journal
 - o Affichage de l'avis en mairie, pendant un mois
 - o Consultation du dossier en mairie (aux jours et heures d'ouverture habituels) pendant un mois
 - o Ouverture d'un registre (disponible en mairie) pendant un mois en vue de recueillir les observations éventuelles du public,
- Solliciter l'assistance technique de Caux Seine Urbanisme,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Maire,
J. CHARRON

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mme Jeannine Danger suggère que soit aménagé le terrain derrière l'école pour permettre aux élèves de faire des activités sportives.
- Mme Brigitte Théroude signale que certains habitants lui demandent quand sortira le prochain « infos-mairie ». Le Maire indique qu'il est en cours de rédaction.

La séance est levée à 21 h 15 minutes

CHARRON Jacques

SOMON Sylvain

LEMARCHAND Gisèle

LECLERE Vincent

LEROY Corine

DANGER Jeannine

LEPRINCE Philippe

LEFEBVRE Aurélie

LECOQ Dominique

AGNES Mireille

EMERALD Didier

BOCCA Véronique

LENORMAND Didier

THEROUDE Brigitte

QUERTIER Michel

Le Maire, J. CHARRON
